

mandant en chef de la flotte atlantique de l'OTAN, l'amiral Jerauld Wright, a réclamé cette semaine même "un accroissement sensible des effectifs navals".

Le ministre consentirait-il à commenter cette déclaration du commandant en chef de la flotte atlantique de l'OTAN ?

M. PEARKE: Vous dites qu'un journal d'Halifax a publié un article suivant lequel nous souffrons d'une pénurie très marquée ?

M. BOURGET: Eh bien, ce sont là les paroles que rapporte l'article.

M. PEARKE: Au sujet des navires de surface ?

M. BOURGET: Précisément. On déplore une grave pénurie de navires, notamment de destroyers anti-sous-marins.

M. PEARKE: Nous nous employons à la réalisation de ce vœu. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il faut combiner l'action des navires de surface à celle d'avions anti-sous-marins. Comme je vous l'ai expliqué lors de la première journée de travail du présent comité, nous bénéficions des nouveaux avions Angus. Évidemment, je suis bien convaincu que nul amiral n'a jamais eu le sentiment de disposer d'un assez grand nombre de navires aux fins de la tâche qui lui incombe. J'en suis persuadé. Par contre, on ne saurait surcharger l'économie du pays. J'ai la certitude que nous assurons au Canada une protection raisonnable contre toute menace sous-marine, et que nous comptons un nombre raisonnable de navires de surface. Le nombre de ces navires a été apprécié par les autorités de l'OTAN et par le SACLANT, en sorte qu'à mon avis notre marine peut nous offrir une mesure raisonnable de protection.

M. DUMAS: Monsieur le président, quant au cinquième article, au haut de la page 319, transport par chemin de fer et par camion, je me demande si l'on pourrait nous dire comment on divise le transport entre les sociétés de chemins de fer et celles des camions.

M. ARMSTRONG: Je n'ai pas avec moi les précisions voulues. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. Vous parlez de l'article au sujet des frais de voyage et de déménagement ?

M. DUMAS: En ce qui a trait aux frais de transport par chemin de fer et par camion, est-ce que l'on effectue plus de transport par camion que par chemin de fer ?

M. ARMSTRONG: Cet article en particulier ayant trait au transport du personnel, il ne saurait être question de camions, sauf dans le cas du transport des meubles. Il y a évidemment ici une prévision relative au transport des meubles du personnel, lorsqu'il y a transfert d'une station à une autre. Ce transport se fait en grande partie par camion.

M. DUMAS: Mais cet article se rapporte surtout au transport du personnel ?

M. ARMSTRONG: Oui, surtout, dans ce cas-ci.

M. PEARSON: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser concernant les porte-avions.

Je veux prier le ministre de bien vouloir préciser davantage sa première déclaration, d'après laquelle le *Bonaventure* serait maintenant utilisé à d'autres fins que celles d'autrefois et servirait maintenant à accompagner les autres navires de la M.R.C. qui font la patrouille côtière, et de nous dire si, à son avis, le *Bonaventure*, qui est muni de deux escadrilles d'avions de combat, constitue un atout précieux pour la lutte anti-sous-marine ?

M. PEARKE: Oui. Tout d'abord, le *Bonaventure* était destiné à escorter les convois de navires, sur l'Atlantique. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, ce ne serait probablement que durant la deuxième phase de la guerre que l'on ferait escorter les convois.